SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL
Séance du 30 septembre 2026

Délibération n°2026.09.08 : CONVENTION TRIPARTITE SMGSN-GIPSA–UNIVERSITÉ DE ROUEN POUR UNE ÉTUDE SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA VALLÉE DE SEINE NORMANDE

Date de convocation : 16 septembre 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :
- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Julien DELALANDRE, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Christian LEPROVOST, Seine Normandie Agglomération, suppléant
- Michel DEZELLUS, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Christophe BASTIANELLI, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Bastien CORITON, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Frédéric MARCHE

Carte : Compétence principale obligatoire

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	*14*	*7*	***14***	*0*	*0*	***14***
Voix	41	21	**41**	*0*	*0*	**41**

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200092492-20260930-2026-09-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026

Exposé des motifs

Le Président rappelle que les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des organismes introduits hors de leur aire de répartition naturelle par les activités humaines, et dont la prolifération entraîne des impacts écologiques, économiques et sanitaires majeurs. Les invasions biologiques par les EEE sont la deuxième cause, après la destruction des habitats, d'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle du globe (IUCN) et de réduction des services rendus à l'homme par les écosystèmes (Millenium Assessment, 2003).

La Normandie est particulièrement exposée à cette problématique notamment en raison des nombreux échanges internationaux réalisés au travers de sa façade maritime et son continuum Terre-Mer (Seine) favorisant l'arrivée, l'expansion et l'expression d'EEE animales, végétales, terrestres ou aquatiques mais également du dynamisme de sa production agricole, aquacole et sylvicole pouvant s'accompagner d'une gestion des écosystèmes favorisant des dynamiques d'envahissement. La Seine Normande, est un carrefour entre milieu marin, dulçaquicole et terrestre, et ainsi en première ligne face à la menace des EEE sur le territoire normand.

Dans ce contexte, le GIP Seine-Aval (GIP SA), le laboratoire d'Étude et Compréhension de la bioDIVersité (ECODIV) de l'Université de Rouen Normandie et le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) souhaitent engager un programme d'acquisition de connaissances sur la problématique des EEE qui réponde aux enjeux portés par les partenaires aménageurs et gestionnaires des milieux naturels.

Le SMGSN est particulièrement concerné par cette étude car elle va lui permettre de construire une stratégie d'intervention contre les EEE, partagée et coordonnée avec l'ensemble des acteurs de la vallée de la Seine.

Au regard des compétences et de l'expertise de son laboratoire ECODIV, l'Université de Rouen Normandie mettra en œuvre, entre autres, les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'étude. En outre, l'Université de Rouen fournira dans le cadre de cette convention les moyens logistiques et matériels (véhicules, bureau, ordinateur…). Le GIP Seine-Aval et le SMGSN participeront en mettant en œuvre leurs moyens financiers et leurs connaissances dans le domaine des espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre et afin de mener cette étude sur les espaces exotiques envahissantes en vallée de Seine Normande, il est proposé de mettre en place une convention entre le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, l'Université de Rouen et le GIPSA.

Cette convention type a pour objet de définir les conditions de pilotage par l'Université de cette étude et de son financement par le SMGSN et le GIPSA.

Le montant global prévisionnel du projet est estimé à 90 000 €.

Le financement prévisionnel du projet est réparti de la manière suivante :

Financement du projet	90 000 €
GIP Seine Aval	35 000 €
SMGSN	25 000 €
Université Rouen Normandie	30 000 €

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du SMGSN et approuvant ses statuts,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant modification des statuts du SMGSN,
- l'arrêté préfectoral du 1er août 2025 portant modification des statuts du SMGSN,
- la délibération 2024-10-06.

CONSIDÉRANT :

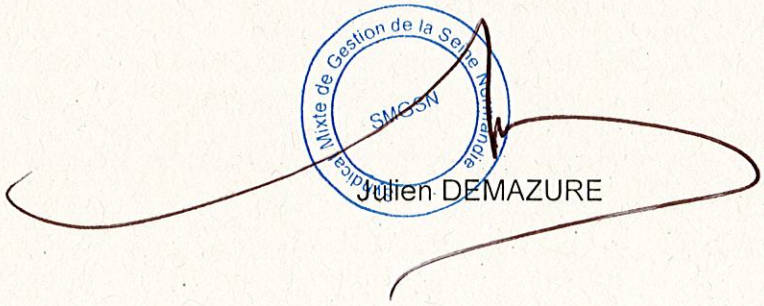
- la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la Seine Normande,
- les besoins de gestion et de restauration identifiés dans les Plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'étude des espèces exotiques envahissantes avec le GIPSA et l'Université de Rouen Normandie (Laboratoire ECODIV),
- d'habiliter le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y afférant.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE